



## **Déclaration de priorité aux athlètes**

(Juin 2016)

À titre d'organisme national de sport, Biathlon Canada a pour mandat de promouvoir le biathlon au Canada et de veiller à ce que des athlètes canadiens représentent le pays lors des compétitions internationales. Afin de remplir ce mandat, le rôle de l'athlète au sein de l'association doit demeurer une priorité et la mise en application des politiques et des processus doit se faire d'abord et avant tout pour les athlètes.

Pour remplir ce mandat, Biathlon Canada doit chercher à réaliser sa vision en respectant son énoncé de mission et en agissant conformément à ses valeurs.

Les mesures énumérées ci-après représentent des moyens pour l'association de répondre aux besoins des athlètes et de veiller à ce qu'ils soient en mesure d'exprimer leur point de vue par rapport au développement des politiques et des programmes. Elles sont en place afin de s'assurer que Biathlon Canada continue d'accorder la priorité aux athlètes.

- Biathlon Canada appuie la formation d'un conseil des athlètes, composé de tous les athlètes de l'équipe nationale.
- Le conseil des athlètes peut élire jusqu'à deux représentants de l'équipe nationale.
- Les représentants de l'équipe nationale prennent part à chaque réunion du conseil d'administration, mais sans avoir le droit de vote.
- Les représentants de l'équipe nationale prennent part à chaque réunion de comité, avec ou sans droit de vote dépendamment du mandat du comité en question.
- Les représentants de l'équipe nationale sont des membres importants du Groupe de travail haute performance; à ce titre, ils contribuent à l'élaboration des programmes d'entraînement et de compétition, ainsi qu'à l'établissement de normes de performance pour la sélection des équipes nationales.
- Les représentants de l'équipe nationale peuvent, au nom du conseil des athlètes, soumettre des rapports à chaque réunion du conseil d'administration et faire une présentation à chaque réunion divisionnaire au sujet des enjeux et des préoccupations de la saison précédente qui servira de référence lors de la planification des prochaines saisons.
- Biathlon Canada veille à l'application du Code de conduite et des politiques relatives aux mesures disciplinaires et aux plaintes, aux appels, aux règlements antidopage et aux langues officielles, afin de répondre au besoin de procurer des services et un soutien aux athlètes de manière globale, en faisant preuve d'ouverture et de transparence et en respectant les droits individuels.
- Biathlon Canada encourage ses divisions à adopter des politiques similaires, centrées sur les athlètes, et à inclure des athlètes dans les réunions de leur conseil d'administration afin de chercher à atteindre des objectifs semblables à ceux de l'organisme national.

Les mesures décrites précédemment sont adoptées afin de s'assurer que les athlètes jouent un rôle central dans le processus décisionnel de Biathlon Canada, ainsi que dans ses activités de tous les jours, et que le développement

de l'athlète demeure une priorité pour l'organisme et ce, dans le respect des valeurs fondamentales de Biathlon Canada par toutes les parties concernées.